

DIALZO

**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE
AU CAPITAL DE 1.350.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : Route du Collège – 24380 VERGT**

RCS PERIGUEUX B 334 719 028

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 MARS 2009</p>

L'an deux mille neuf le dix-sept mars, à 9 heures,

Les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sur convocation du Directoire par avis dans le journal d'annonces légales La Dordogne Libre en date du 19 février 2009, et au BALO en date du 13 février 2009.

A la demande du groupe DUC en date du 20 février 2009, actionnaire de référence, un complément de convocation portant sur cinq nouvelles résolutions a fait l'objet d'un autre avis dans le journal d'annonces légales La Dordogne Libre en date du 26 février 2009, et au BALO en date du 2 mars 2009.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'assemblée nomme Monsieur Hervé DURAND Président de séance.

Monsieur Bernard BONTOUX représentant la société DUC, et Monsieur Bertrand DE BONNECORSE, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Didier LAVAUD est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.580.375 actions sur 5.400.000 actions composant le capital social, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Didier DELCROS, commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué est excusé.

Monsieur Denis EMONARD, co-commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué est excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation des commissaires aux comptes,
- la copie de la parution des avis de réunion au BALO et dans le journal d'annonces légales La Dordogne Libre.
- le rapport de gestion du Directoire
- l'inventaire des valeurs passives et actives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été mis à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour initial suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007
- Quitus aux membres du Directoire
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Et sur les points suivants ajoutés à la demande de DUC :

- Décision à prendre quant à la modification du mode de direction et d'administration de la société et la nomination de nouveaux administrateurs décidées par l'Assemblée Générale du 7 mars 2007,
- Constat de la démission de membres du Conseil de Surveillance
- Constat de la démission d'un membre du Directoire

Lecture est ensuite donnée du rapport du Directoire, des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, du rapport du Directoire sur le contrôle interne et du rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.

Après discussion, le président propose de mettre aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, et des rapports des commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Directoire quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 135.142
- voix contre : 14.000
- abstention : 2.431.233

En conséquence, elle est rejetée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 497.677 € qu'elle décide d'affecter en report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 135.142
- voix contre : 14.000
- abstention : 2.431.233

En conséquence, elle est rejetée.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.566.375
- voix contre : 14.000

En conséquence, elle est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Les actionnaires qui peuvent justifier qu'ils possèdent ou peuvent représenter la fraction du capital requise par l'article 128 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 peuvent envoyer par lettre recommandée au siège social de la société dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis une demande d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.566.375
- voix contre : 14.000

En conséquence, elle est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire demande au Directoire de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire en vue d'annuler les résolutions relatives au changement du mode de direction et d'administration de la société et la nomination de nouveaux administrateurs prises au cours de l'assemblée générale en date du 7 mars 2007 et de conserver la formule à Directoire et Conseil de Surveillance.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.431.233
- voix contre : 149.142

En conséquence, elle est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur François GONTIER de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance intervenue en date du 7 mars 2007 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.431.233
- voix contre : 149.142

En conséquence, elle est adoptée.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Joël MARCHAND de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance intervenue en date du 7 mars 2007 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.431.233
- voix contre : 149.142

En conséquence, elle est adoptée.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la Société DUC de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance intervenue en date du 7 mars 2007 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.431.233
- voix contre : 149.142

En conséquence, elle est adoptée.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques PLAZANET de ses fonctions de membre du Directoire le 22 janvier 2007, et de celle de Monsieur Jean-Pierre CHAREYRON de ses fonctions de membre du Directoire le 28 juillet 2008.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.566.375
- voix contre : 14.000

En conséquence, elle est adoptée.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la Coopérative des Agriculteurs de Mayenne de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance intervenue au printemps 2007 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix obtient :

- voix pour : 2.566.375
- voix contre : 14.000

En conséquence, elle est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

LES SCRUTATEURS

Monsieur Bernard BONTOUX
Représentant DUC

Monsieur Bertrand DE BONNECORSE

LE SECRETAIRE
Monsieur Didier LAVAUD

LE PRESIDENT
Monsieur Hervé DURAND